je l'expliquais alors, on ne peut répondre à de telles questions.

M. Peters: Monsieur le président, on a dit beaucoup de choses sur cette question.

L'hon. M. Fulton: Tout cela a été dit ce matin.

M. Peters: Je sais bien que ces choses ont été dites ce matin, mais je ne suis pas d'accord sur ce qui a été dit. J'estime que le Canada n'est pas en guerre et que sa sécurité n'est pas exposée à des risques de cette nature. Ce corps de police a été étoffé par certains fonctionnaires...

L'hon. M. Fulton: Votez contre le crédit, mais continuons.

M. Peters: A mon avis, certains de ces corps, constitués par le ministère, prennent maintenant des proportions exagérées. Si je comprends bien, on est à agrandir le quartier général de la Gendarmerie royale du Canada. Je pourrais peut-être dire qu'on procède probablement à ces travaux parce que la promesse faite par le ministre, il y a un an ou deux, ne s'est pas réalisée et ne se réalisera pas. Il avait dit alors que si ces dossiers étaient inutilisés durant un certain nombre d'années,—il a parlé de cinq ans, je pense,—ils seraient détruits.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, je ne me souviens pas d'avoir pris un tel engagement. Avant de faire de telles assertions éparpillées et vagues, mon honorable ami devrait, je pense, se reporter au hansard et nous donner la source. S'il veut parler d'une promesse en particulier, qu'il me dise où se trouve cette promesse et je lui répondrai; mais je n'accepte pas d'allégations générales comme celle-là.

M. Peters: Je ne savais pas que cette question reviendrait sur le tapis; je n'ai donc pas la page du hansard. L'affaire remonte à la première session à laquelle j'ai participé, en 1957. Je ne dis pas que le ministre a promis que ces dossiers seraient détruits. Il a dit, je pense, que, selon ses fonctionnaires, si ces dossiers étaient inutilisés durant une certaine période,—il s'agissait d'une période de cinq ans, si je me souviens bien, –ils seraient détruits. Je n'ai pas pu constater s'ils l'ont été ou non, n'ayant pas traversé la frontière depuis un certain nombre d'années. Je ne saurais dire s'il y a un dossier à mon nom à la frontière, si ce renseignement a été fourni aux autorités américaines ou canadiennes de l'immigration, car je ne suis pas passé là récemment.

Si le ministre veut maintenir ce genre de service, poursuivre cette activité, alors, la prochaine fois que nous étudierons les crédits du ministre, nous mentionnerons certains de ces dossiers, et je ne suis pas sûr

que cela soit avantageux. Si le ministre continue d'agir de cette façon, nous devrons alors donner les noms de certains de ces agents du service secret. Je suis tout à fait sûr que nous pouvons découvrir les noms de certains de ceux qui travaillent dans la région de Kirkland-Lake et de Timmins. Je ne pense pas qu'il soit bien difficile de découvrir leurs noms. Si nous voulons obtenir les noms de ces gens et des renseignements sur ce qu'ils font, sur ceux qui font l'objet de leurs enquêtes, sur le genre d'enquêtes qu'ils mènent, et ainsi de suite, je pense qu'étant donné les rapports que certains d'entre nous entretiennent avec la police et les autorités municipales, nous pourrons obtenir ces renseignements, et je pense que cela rendrait inutile leur présence dans ces régions.

Si c'est ce que souhaite le ministre, s'il tient à avoir des preuves précises chaque fois, je pense que nous pouvons probablement les obtenir. Nous pourrions peut-être obtenir certains de ces dossiers de leurs bureaux. Je pense que nous pourrions même le faire, si nous devons jouer avec le ministère de la Justice, s'il continue à poursuivre son activité contre les députés et autres personnes. Le temps est peut-être venu d'effectuer notre propre petite enquête privée. Nous avons des relations qui, je pense, nous fourniront certains renseignements sur certaines de ces questions. Il est temps, je pense, que nous cessions de poursuivre ce dilemme politique.

L'hon. M. Fulton: Je suis de cet avis.

M. Peters: Cessons de voir des menées subversives partout, chez ceux qui, un jour, ont dit quelque chose en public, chez ceux qui, un jour, ont assisté à une assemblée tenue par les communistes, les fascistes ou qui sais-je encore. Le comité apprendra avec intérêt peut-être qu'on m'a dit que le chef de l'ancien ministre de la Justice a fait lui aussi l'objet d'une enquête il n'y a pas si longtemps, alors qu'il était premier ministre d'Ontario, par un homme qu'il avait nommé son agent de sécurité dans la province d'Ontario pour le ministère de la Voirie. Il aurait, semble-t-il, assisté à une réunion, ce qui, je suppose, justifiait de le tenir pour suspect. Le même monsieur m'a dit qu'il avait fait une enquête également à l'égard de son procureur général à l'époque, qui était membre du même parti, et qu'il avait un dossier également parce qu'il avait manqué de discrétion dans sa jeunesse et avait assisté à une assemblée tenue par une organisation considérée comme étant une façade.

Le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada m'a révélé, il y a un certain nombre d'années, des renseignements que renfermaient mon propre dossier. Je ne pense pas que ces renseignements soient secrets.

[L'hon. M. Fulton.]